



Juin 2010

Projet de Développement De la Formation du comité VIVEA du CENTRE

Le contexte et les enjeux territoriaux

Le contexte économique voit s'affirmer deux tendances contradictoires : d'une part la mondialisation des échanges qui pousse à la concentration et à la standardisation et qui est la cause de la grande fluctuation des prix, et d'autre part la valorisation des spécificités territoriales qui encourage à la diversité.

La politique de l'Union européenne se traduit par une baisse progressive des aides à la production agricole, le développement de leur conditionnalité et le transfert de ressources vers le développement rural, doublé d'une incertitude sur la forme et le maintien des aides après 2013

Le contexte social se caractérise par le souci d'un développement plus durable lié à la prise de conscience de l'impact des activités humaines sur les écosystèmes. Ce souci est accentué par la confirmation des bouleversements climatiques et la nouvelle donne énergétique qui se traduit par une exigence grandissante de préservation et de renouvellement des ressources naturelles. L'agriculture

contribuera activement au rétablissement de ces équilibres globaux en utilisant ses atouts et ses savoir faire, et en améliorant ses pratiques.

L'agriculture est l'objet de nouvelles attentes - marchandes et non marchandes - de plus en plus diversifiées qui nécessitent des compétences toujours plus adaptées de la part des entrepreneurs du vivant mais ne trouvent pas toujours une juste rémunération.

Les entrepreneurs du vivant recherchent - comme leurs concitoyens - une qualité de vie basée sur la sécurité de leur revenu, une reconnaissance de leur utilité sociale et un meilleur équilibre entre temps de travail et temps libre.



Les publics prioritaires

VIVEA veillera à répondre à la diversité des besoins de ses contributeurs tout au long de la vie, notamment aux moments clés de leur vie professionnelle et de la vie de l'entreprise : installation, cession d'entreprise, réorientation de l'exploitation, reconversion.

VIVEA favorisera le développement des actions destinées :

- Aux personnes en démarche d'installation ou en création d'entreprise, et cédants
- Aux responsables et futurs responsables
- Aux contributeurs fragilisés
- Aux contributeurs en phase de reconversion
- Aux faibles utilisateurs
- Aux cotisants solidaires



Les domaines de compétences prioritaires

Priorité 1

La stratégie et le pilotage d'entreprise : anticiper, comprendre et prévoir pour entreprendre

Contexte/Enjeux

- Anticiper pour s'adapter à des marchés et des soutiens publics instables et fluctuants notamment pour garder une autonomie de décision et une sécurité dans leurs propres choix d'orientation et ceux de leur entreprise ;
- Manager des entreprises et gérer des systèmes de plus en plus complexes et souvent de plus grandes tailles nécessitant de nouveaux modes d'organisation (mise en commun de moyens, assolement en commun, regroupement de troupeaux...)

Objectifs des actions

- **Anticiper, comprendre et se situer dans un contexte économique, social et environnemental en évolution**, porteur d'incertitudes et d'opportunités :
 - Intégrer les enjeux du développement durable et le contexte d'évolution de la PAC, comprendre les (nouveaux) marchés et l'évolution de la demande sociétale,
 - Savoir s'informer et être en veille pour avoir une attitude prospective et proactive,
 - Anticiper 2013 et les conséquences des modifications de la PAC pour son exploitation ;
- Raisonner la stratégie de l'entreprise en fonction du contexte et de ses propres choix :
 - Raisonner globalement et de manière cohérente le système de production en prenant en compte ses différentes dimensions et grâce à une démarche systémique ;
 - Construire des stratégies inscrites dans la durabilité



Priorité 2

Le volet économique du développement durable

Contexte/Enjeux

- Pérenniser l'entreprise et l'exploitation par le maintien d'une réactivité suffisante pour conserver les parts de marché et par une gestion du risque notamment face à la volatilité des prix : Réduire leurs coûts de production en maîtrisant les charges d'exploitation en cohérence avec (ou en faisant évoluer) leur système de production ...
- Développer la qualité des produits : traçabilité, signes officiels de qualité pour les produits (label rouge, agriculture biologique, appellations...) en cohérence avec les possibilités de débouchés et les demandes et exigences des consommateurs et clients.
- Mieux commercialiser et valoriser les produits, cet enjeu est important pour les circuits courts, vente directe, les produits du terroir, les filières caprines, viticulture, arboriculture, les marchés à terme et l'export afin de dégager de la valeur ajoutée et d'améliorer le revenu.

Objectifs des actions

- **Maîtriser les charges et la gestion administrative pour en faire un outil de pilotage et de sécurisation de l'entreprise :**
 - Calculer le prix de revient
 - Raisonner les charges d'intrants et de structure
 - Intégrer les fluctuations de prix dans la gestion de l'entreprise
 - Choisir et maîtriser les indicateurs pertinents pour piloter
- **Se positionner comme acteur dans une filière :**
 - Connaitre les données économiques des productions, comprendre la logique des filières,
 - Maîtriser les outils techniques de contractualisation,
 - Contribuer à la réflexion sur les stratégies de filières et à la gouvernance des organismes économiques ;
- **Choisir le circuit de commercialisation le plus adapté** pour dégager de la valeur ajoutée :
 - Définir une stratégie de commercialisation
 - Analyser l'opportunité et savoir gérer un circuit court de commercialisation seul ou collectivement,
 - Commercialiser et vendre ses produits ;
- **Analyser la faisabilité technique, économique et organisationnelle d'une conversion à l'agriculture biologique** et en maîtriser les itinéraires techniques ;
- **Saisir les opportunités de développement de nouvelles activités et s'insérer dans les projets territoriaux :**
 - Analyser les atouts et contraintes de différentes formes de diversification et acquérir les compétences nécessaires à leur mise en œuvre,
 - Savoir élaborer et conduire des projets territoriaux complexes avec des acteurs non agricoles ;
- **Orienter et gérer la production en y intégrant les stratégies de qualité** de produits et de process pour répondre aux attentes du client et s'assurer des débouchés

Priorité 3

Le volet environnemental
du développement durable**Contexte/Enjeux**

- Pour répondre aux objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement et respecter les obligations réglementaires tout en garantissant l'efficacité économique de l'entreprise :
 - Evolution des systèmes d'exploitation, itinéraires techniques et pratiques
 - Meilleure autonomie énergétique de leur entreprise
 - Renforcement des démarches individuelles et collectives de certifications environnementales
 - Participation à la gestion concertée des ressources et aux lieux territoriaux de décision stratégique

Objectifs des actions

- **Mettre en œuvre des systèmes, itinéraires techniques et pratiques précises plus respectueux de l'environnement** compatibles avec les équilibres économiques et de charges de travail de l'entreprise :
 - Maîtriser et approfondir les fondamentaux de l'agronomie
 - Mettre en œuvre de nouvelles approches de la conduite des cultures et utiliser certaines techniques de l'agriculture biologique,
 - Intégrer la protection des plantes dans une approche globale de l'entreprise
 - Maîtriser l'organisation concrète et le processus de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques,
 - Gérer quantitativement et qualitativement la ressource en eau en adaptant les productions et les itinéraires techniques ;
- **Mettre en œuvre de nouvelles approches dans la conduite des systèmes d'élevage** prenant en compte le bien être et la santé animale ;
- **Améliorer le bilan énergétique de l'entreprise :**
 - Analyser les consommations d'énergie et les sources d'amélioration
 - Adopter des pratiques visant une amélioration du bilan énergétique (carbone)
- **Choisir et mettre en œuvre les démarches ou certifications environnementales** les plus adaptées à l'entreprise notamment le dispositif HVE
- **S'impliquer dans les dispositifs de gestion concertée des ressources** et dans les lieux de dialogue territoriaux :
 - Connaître les organisations et dispositifs territoriaux de gestion des ressources,
 - Savoir coopérer, agir et construire du consensus avec les acteurs du territoire.



Priorité 4

Le volet social du développement durable

Contexte/Enjeux

- **Améliorer la qualité d'exercice du métier** notamment en optimisant l'organisation du travail seul ou à plusieurs, en professionnalisant le management, en améliorant la gestion des relations humaines, en portant une attention aux questions de santé et sécurité au travail et en renforçant les liens avec les autres acteurs du territoire.

Objectifs des actions

- **Développer le dialogue avec les usagers d'un même territoire** et la communication avec le monde de l'enseignement et de la recherche
 - Comprendre les préoccupations des citoyens – habitants – consommateurs,
 - Savoir communiquer sur sa façon de produire, ses produits et son métier auprès de différents interlocuteurs ;
- **Optimiser l'organisation du travail et gérer les relations humaines dans le cadre de diverses formes d'organisation collective**
 - analyser objectivement sa charge de travail afin d'en dégager des solutions de choix humains ou techniques
 - Manager en commun de grandes unités
 - Recruter des salariés, intégrer de nouveaux associés,
 - Gérer les relations humaines dans le cadre des différentes formes d'emploi et de travail collectif
 - Savoir optimiser son temps et déléguer ; gérer l'incertitude et le stress ;
- **Savoir prendre les mesures nécessaires à la prévention des « risques santé sécurité » pour soi et les personnes intervenant dans l'entreprise**
 - Anticiper et analyser les situations à risques
 - Connaître et mettre en œuvre les mesures préventives individuelles et collectivités

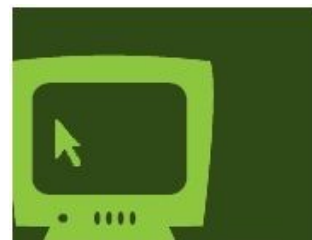
Les dispositifs de formation prioritaires

Les enjeux majeurs de l'évolution des dispositifs de formation concernent :

- Le développement de l'offre de formation pour répondre à l'augmentation considérable des besoins en formation de l'ensemble des contributeurs de VIVEA ;
- La prise en compte des besoins individuels tout en gardant le bénéfice des dynamiques collectives ;
- La professionnalisation des organismes de formation et des partenaires : VIVEA doit garantir aux contributeurs que les formations qu'il finance sont adaptées à leurs besoins et d'un bon niveau de qualité ;
- La nécessité d'aborder les questions liées au développement durable de manière positive de façon à ce qu'elles contribuent à l'évolution des pratiques.

VIVEA apportera un appui renforcé et favorisera :

- Les organismes qui s'engagent dans une démarche qualité débouchant sur une certification. Cette démarche de progrès devra notamment intégrer l'écoute des besoins et des stratégies de mobilisation des stagiaires, une pédagogie active basée sur la valorisation de l'expérience des participants et une évaluation des acquis et des effets de la formation.
- Les dispositifs de formation qui intègrent des modalités innovantes de formation pour accompagner l'évolution des pratiques des contributeurs (formations ouvertes et à distances, dispositifs modulaires, prestations rattachables, etc.).
- Les actions d'ingénierie formation qui concourent à l'émergence et l'analyse de demandes de formation ainsi qu'à la structuration de nouveaux dispositifs de formation associant une pluralité de compétences et de partenaires pour faciliter leur mise en oeuvre.



Les partenariats techniques et financiers à mobiliser

Dans le cadre de nouveaux enjeux du fonds, la politique de partenariat entre VIVEA et les autres acteurs de projets doit :

- Permettre le développement de dispositifs importants, en assurant des niveaux de prise en charge permettant de réaliser des prestations de bonnes qualité.
- Renforcer les partenariats avec le Conseil Régional, l'Etat, l'Union européenne, les collectivités territoriales, et d'autres financeurs de la formation : maintenir les cofinancements actuellement disponibles et en rechercher de nouveaux.



Délégation VIVEA Centre
Parc Technologique de la Pardieu
9, allée Pierre de Fermat
63170 AUBIERE
Tél. 04 73 29 47 20 / 06 07 71 26 35
Fax 04 73 29 47 21
Contactcentre@vivea.fr
www.vivea.fr



| | |
|--|---|
| Président du comité Régional Centre | Eric HARDY |
| Délégué | Jean Marie QUIERS |
| Conseillers | Julien TUESTA Franck PRADEL |
| Assistantes | Véronique CLAIS Isabelle GENESTAS Christine PENNETIER |